

Recommandations politiques pour des systèmes d'emballages réutilisables efficaces et économiquement viables

RECOMMANDATIONS POLITIQUES
– JUILLET 2023



**Searious
BUSINESS**



Crédits

Auteurs

Larissa Copello, Responsable de campagne de consommation et production chez Zero Waste Europe

Joan Marc Simon, Directeur-fondateur chez Zero Waste Europe

Relecteurs

Nathan Dufour, Responsable des systèmes de réutilisation chez Zero Waste Europe

Willemijn Peeters, Fondateur chez Searious Business

Emma Samson, Responsable des communications marketing chez Searious Business

Conception et modèle

Nanna Bille Cornelsen, Responsable de communication chez Zero Waste Europe

Blush Design Agency

Organisations participantes



Searious Business est une entreprise motivée par son impact, sise aux Pays-Bas, qui œuvre pour l'objectif zéro plastique dans nos océans. Elle aide les entreprises de la chaîne de valeurs du plastique à garder le plastique dans l'économie et en dehors de l'environnement. Searious Business effectue régulièrement des analyses coûts-bénéfices pour des entreprises individuelles ou des exemples au cas par cas. Pour cette étude, Searious Business a fait un aperçu de haut niveau des coûts et des avantages des trois cas d'emballages plastiques, en comparant les plastiques réutilisables aux options de plastiques à usage unique.

www.seariousbusiness.com



Zero Waste Europe est un réseau européen de communautés, de dirigeants locaux, d'experts et d'agents de changement qui œuvrent en vue de l'élimination des déchets dans notre société. Préconisant des systèmes durables et une nouvelle approche de notre relation avec les ressources afin d'accélérer une transition juste vers le zéro déchet pour le bienfait des êtres humains et de la

planète. www.zerowasteurope.eu

Ces recommandations reposent sur l'étude [L'économie des systèmes de réutilisation](#) basée sur un partenariat entre Zero Waste Europe et Searious Business.



Zero Waste Europe tient à remercier le soutien financier de l'Union européenne. Zero Waste Europe est la seule responsable du contenu de ce document. Il ne miroite pas nécessairement l'opinion du bailleur de fonds susmentionné. Le bailleur de fonds ne saurait être tenu responsable de toute utilisation des informations contenues dans le présent document.



Zero Waste Europe tient à remercier le soutien financier du Plastic Solutions Fund. Les éditrices sont les seules responsables du contenu de ce document. Il ne miroite pas nécessairement l'opinion du bailleur de fonds susmentionné. Le bailleur de fonds ne saurait être tenu responsable de toute utilisation des informations contenues dans le présent document.

Recommandations politiques

L'étude « L'économie de la réutilisation » montre que les emballages réutilisables peuvent être une alternative viable et économiquement plus favorable aux emballages à usage unique, même lorsqu'ils sont introduits dans des systèmes conçus à l'origine pour l'usage unique.

L'étude illustre la manière dont les coûts associés à l'usage unique sont internalisés et plus les volumes des emballages réutilisables sont importants, plus le système de réutilisation sera économiquement viable. Ainsi, l'économie de la réutilisation ne peut que s'améliorer au fil du temps.

Toutefois, pour que la réutilisation fonctionne, il est important qu'elle soit conçue pour une performance élevée et le PPWR peut aider à assurer que la réutilisation tient ses promesses.

Les conditions pour des systèmes de réutilisation efficaces ont déjà été identifiées dans plusieurs études¹. Elles comprennent :

- **Infrastructure du système** : réseaux de dépôts, logistique des retours, centres de nettoyage, redistribution, suivi d'articles, remboursements aux clients - et formation des employés ;
- **Bonne gestion** : règles clairement établies concernant son fonctionnement, les exigences et les normes relatives au design, à l'utilisation, à la collecte, au nettoyage, au stockage, à la manipulation et au remplissage des emballages et aux éléments qui peuvent contrôler un fonctionnement et une performance adéquats du système ;
- **Design de l'emballage** : la durabilité, l'interopérabilité et la sécurité doivent être assurées dès la phase de conception, ce qui permet d'assurer que l'emballage peut être utilisé autant de fois que possible pour la même fin. Il est possible d'améliorer l'interopérabilité avec des designs « universels », ce qui permet d'accepter les emballages dans différents schémas de réutilisation ;
- **Systèmes à grande échelle** : les économies d'échelle sont essentielles pour assurer l'efficacité et éviter tout transfert de la charge ;
- **Densité de population minimale viable** : les systèmes de réutilisation d'emballages offrent des performances optimales dans une densité de population minimale viable, dans les zones urbaines plutôt que dans les communautés plus dispersées.

¹ [Reusable Solutions, how governments can help stop single-use plastic pollution, Rethink Plastic Alliance, 2019](#)
[Reusable VS single-use packaging – A review of environmental impact, Zero Waste Europe, ReLoop, 2020](#)
[The need to set essential criteria for setting up managed pool systems, Zero Waste Europe, Deutsche Umwelthilfe, 2022](#)

Tous les éléments ci-dessus sont des paramètres à prendre en compte pour assurer que le système fonctionne en toute efficacité, apporte des avantages économiques aux opérateurs et qu'il soit pratique et facile à utiliser pour les utilisateurs finaux.

La [proposition de révision du Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages \(PPWR\)](#) a déjà présenté une base de mesures pour les systèmes de réutilisation pour les emballages, y compris les objectifs spécifiques pour le secteur (Article 26) et des orientations en ce qui concerne les exigences minimales pour leur mise en œuvre (Annexe VI), y compris une structure de gouvernance centrale. Bien qu'elles soient pertinentes, ces mesures et exigences ne suffisent pas pour assurer une performance optimale du système, y compris la viabilité économique, essentielle au succès.

1. Paramètres de performance pour les systèmes de réutilisation

Étant donné que les emballages réutilisables doivent être considérés comme des systèmes plutôt que comme des produits isolés (comme les homologues à usage unique), **le PPWR doit également fixer des objectifs de performance minimums** afin d'assurer la réalisation globale de la capacité du système, y compris le taux de retour et la réutilisation (en cycles) moyenne avant que l'emballage n'atteigne sa fin de vie. Les exigences de performance sont également essentielles pour assurer que cela ait un sens, sur le plan environnemental, de contrebalancer l'incidence accrue de la production de produits ayant une vie plus longue et assurer que les utilisateurs s'engagent suffisamment, en termes opérationnels, en vue de son fonctionnement le plus efficace possible.

À cet égard, l'étude a montré que ces paramètres influencent considérablement un système de réutilisation particulier, le préparant à l'échec ou au succès économique.

Au regard des éléments ci-dessus et des résultats de l'étude, nous recommandons ce qui suit :

- **Inclure dans le PPWR les exigences de performance suivantes pour les systèmes de réutilisation :**
 - **Taux de retour :** taux de retour d'au moins 60 % trois ans après le début du fonctionnement et de 90 % après un fonctionnement maximum de cinq ans.
 - **Rotations minimales :** une moyenne de 10 rotations avant la fin de vie d'ici la cinquième année de fonctionnement. Ces taux de retour et de rotation minimums déterminent la performance de réutilisation, en tenant compte d'une phase de transition de trois à cinq ans. Un nombre minimum plus précis de rotations pour les emballages réutilisables dans différentes catégories de matériaux et d'emballages peut également être établi via un acte délégué.

2. Incitations économiques

Même avec les critères essentiels et les exigences de performance en place, une limite est toujours fixée pour ce que les systèmes de réutilisation peuvent accomplir en l'absence d'uniformisation des

règles du jeu avec les incitations réglementaires afin de rendre la réutilisation économiquement viable. Cette absence d'uniformisation des règles du jeu entre les emballages à usage unique et réutilisables est l'une des plus grandes barrières aux systèmes de réutilisation pour accomplir l'économie d'échelle. Les coûts que supportent actuellement les fabricants d'emballages dans le cadre des schémas de Responsabilité élargie des producteurs (REP) ne comprennent pas les facteurs externes d'un certain emballage, y compris les détritiques et/ou les emballages qui se retrouvent dans la mauvaise poubelle. Étant donné que les schémas actuels de REP ne couvrent pas tous les coûts de gestion des déchets d'emballages à usage unique, les systèmes de réutilisation semblent être plus chers en raison de leur coût d'internalisation plus élevé. Par conséquent, la création d'un « Fonds pour le changement », supporté par les systèmes de REP peut être une bonne manière d'apporter un soutien financier aux systèmes réutilisables afin de surmonter les barrières à l'entrée - tels que les investissements de capitaux pour le système des éléments d'emballages réutilisables, les infrastructures informatiques, les véhicules de collecte ou les centres de nettoyage. Les municipalités et les communautés peuvent également se servir des systèmes de REP pour investir dans la prévention des déchets et les systèmes de réutilisation locaux. Par exemple, CITEO (éco-organisme français) consacre une partie proportionnelle de son budget pour atteindre l'objectif de 5 % des emballages réutilisables conformément à la Loi sur l'économie circulaire.

Ainsi, nous recommandons l'intégration des exigences suivantes au PPWR :

- **Fixer une obligation pour consacrer un budget minimum de 20 % des schémas de Responsabilité élargie des producteurs** afin de promouvoir les bouteilles réutilisables et financer l'infrastructure de réutilisation.
- **Imposer une taxe (visible lors du paiement) sur les emballages à usage unique**, qui ne devra pas être inférieure à 10 centimes par unité et consacrer les recettes générées au financement de l'infrastructure de réutilisation.
- **Inclure les coûts externalisés des emballages à usage unique** dans les frais d'éco-modulation de REP pour les emballages, y compris les incidents sur les détritiques, les soins médicaux et la perte de biodiversité.

3) Sécurité juridique qui permet l'économie d'échelle

La sécurité juridique est nécessaire pour établir des systèmes de réutilisation performants. Cela garantirait des investissements dans les solutions adéquates, en créant les économies d'échelle nécessaires pour ces systèmes dans le but de fonctionner à leur niveau optimal. L'établissement d'objectifs de réutilisation contraignants est une étape essentielle pour assurer la sécurité juridique et stimuler les investissements. Pour autant, **les objectifs doivent être suffisamment élevés pour obtenir les économies d'échelle.**

De surcroît, la sécurité légale est nécessaire pour préciser ce qu'est un système optimal et comment il devrait être mis en place. Dans la proposition actuelle de la Commission, l'article 26 mélange les objectifs de réutilisation et de remplissage pour la plupart des secteurs (excepté le transport et les emballages pour le commerce électronique). Néanmoins, comme les définitions de l'Article 3 le reconnaissent, la réutilisation et le remplissage sont des approches différentes des emballages² : Conformément à la définition dans la proposition, l'action de remplissage signifie une opération par le biais de laquelle l'utilisateur final remplit son propre récipient. Par conséquent, le récipient n'est pas, en réalité, un emballage mais un produit appartenant au consommateur. **Ainsi, l'acte de remplissage par un consommateur ne doit pas être considéré comme une mesure de prévention des déchets et doit faire partie des objectifs généraux de prévention des déchets. D'autre part, comme prévu dans la proposition, « réutilisation » signifie une opération par le biais de laquelle un emballage réutilisable, c'est-à-dire un bien appartenant à l'opérateur du système, est réutilisé pour la même fin pour laquelle il a été conçu et doit faire partie d'un « système de réutilisation ».**

Il ne faut pas confondre ou combiner ces deux mesures différentes pour éviter les risques de mise en œuvre et l'application. Les méthodes de calcul et les métriques ne sont pas les mêmes pour la réutilisation et le remplissage. Les emballages réutilisables d'un système de réutilisation sont facilement traçables par unité grâce au numéro de série (traçage de la quantité commercialisée, de la quantité retournée et du nombre de remplissages, etc.). Toutefois, il est extrêmement difficile de mesurer les remplissages de produits appartenant au consommateur (kilos/litres d'un certain produit rempli par le consommateur et combien de fois, etc.), notamment aux marchés/fermes. **Par conséquent, mélanger la prévention et la réutilisation conduira à une grosse marge d'erreur et à des données moins solides.** De plus, les objectifs ne devraient pas inclure les emballages à usage unique fournis dans les stations de remplissage.

En raison de leurs différences évidentes et des différents niveaux de maturité de collecte de données, les objectifs d'accomplissement d'un système ou de l'autre ne doivent pas être combinés afin d'éviter le risque de grandes marges d'erreur et de données non fiables, ce qui pourrait éventuellement conduire à un faible impact sur la réduction des déchets d'emballages.

Par conséquent, nous recommandons :

- **Les objectifs de réutilisation spécifiques au secteur doivent être atteints via des « systèmes de réutilisation ».** Les solutions de « remplissage » font partie des objectifs de prévention des déchets et sont sous différentes sections en tant que tel.
- **Les objectifs de prévention doivent être fixés à au moins 15 % d'ici 2030 ; à 20 % d'ici 2035 et à 25 % d'ici 2040.**
- Les objectifs de réutilisation sectorielle doivent être fixés à au moins :
 - **Emballage de transport : 50 % d'ici 2030 et 90 % d'ici 2040**

² <https://zerowasteurope.eu/wp-content/uploads/2022/06/Packaging-Reuse-vs-Packaging-Prevention.docx-1.pdf>

- **Boissons à emporter** : 30 % d'ici 2030 et 95 % d'ici 2040
- **Plats à emporter** : 20 % d'ici 2030 et 75 % d'ici 2040
- **Emballages pour boissons** : avec et sans alcool : 20 % d'ici 2030 et 75 % d'ici 2040
- **Vins et boissons alcoolisées** : 10 % d'ici 2030 et 30 % d'ici 2040
- **Emballages pour commerce électronique** : 20 % d'ici 2030 et 80 % d'ici 2040
- **Emballages alimentaires dans le détail** : 20 % d'ici 2030 et 75 % d'ici 2040